



## Bulletin d'information du 06 avril 2023



### CAMBRIOLAGES – OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les cambriolages sont des événements malheureux et traumatisants qui peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité et la tranquillité d'une personne ou d'une famille. Un récent événement sur le territoire communal (mars 2023 dans la rue de Sampans) nous rappelle cette réalité.

C'est pourquoi il est important de prendre des mesures préventives pour protéger votre domicile et votre propriété. L'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les cambriolages est de participer à l'Opération Tranquillité Vacances, un dispositif de la gendarmerie nationale qui vise à assurer la sécurité des résidences des personnes en leur absence.

Le fonctionnement de l'Opération Tranquillité Vacances est simple : il suffit de signaler à la gendarmerie locale que vous partez en **vacances**, en **weekend** ou une **journée**, en indiquant la date de votre départ, la durée de votre absence et les coordonnées d'une personne de confiance à contacter en cas d'urgence. Les forces de l'ordre pourront ainsi surveiller votre résidence et effectuer des rondes régulières pour dissuader les cambrioleurs.

En plus de cette surveillance active, la gendarmerie peut également fournir des conseils pour sécuriser votre domicile et éviter les risques d'effraction. Il est important de suivre ces conseils pour maximiser l'efficacité de l'Opération Tranquillité Vacances et prévenir les cambriolages.

En conclusion, l'Opération Tranquillité Vacances est un dispositif efficace pour assurer la sécurité de votre domicile pendant vos vacances. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie locale pour en savoir plus sur ce dispositif et pour participer à cette initiative de prévention des cambriolages. En prenant les mesures de prévention appropriées, vous pouvez protéger votre domicile et votre tranquillité d'esprit tout au long de l'année.

Plus d'informations sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



## CARTE AVANTAGE JEUNES

Comme l'an dernier, en 2023, votre commune décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette carte est offerte aux jeunes nés entre 1998 et 2016.

La Carte Avantages Jeunes est une carte de réduction régionale qui permet à tous les jeunes d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, aux loisirs et dans les commerces.

Si vous souhaitez bénéficier de cette carte, il faut vous **inscrire** comme l'an dernier en utilisant le formulaire disponible sur notre site internet et accessible via le lien suivant : [FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#) jusqu'au **09 juillet 2023**.

Si vous avez des difficultés avec le formulaire, n'hésitez pas à passer à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.



## TRAVAUX

Comme vous l'avez sûrement remarqué, des travaux sont en cours dans la rue de Champvans pour viabiliser (raccordement aux réseaux d'eau et secs) les parcelles du terrain présent au 5 rue de Champvans.

La circulation dans la rue de Champvans sera donc **perturbée** pendant cette période. De plus soyez prudent lorsque vous circulez à pied, en vélo ou en voiture à l'approche de cette zone. La signalisation indique le danger mais des véhicules de chantier circulent dans cette zone lors des travaux en empruntant la rue.

Merci d'avance pour la compréhension et la prise en compte de cette nouvelle contrainte.



## NOS AMIES LES ABEILLES

Après avoir passé l'hiver au pied du Mont Joly, nos amies les abeilles et leurs ruches vont se déplacer, la semaine prochaine, pour aller butiner d'autres espaces de notre belle région !



## CÉRÉMONIE DU 08 MAI

La cérémonie de commémoration de la Victoire du 08 mai 1945 approche.  
Une cérémonie aura lieu, au monument aux morts  
le lundi 08 mai 2023 à **11 h.**

Un pot suivra la cérémonie.

*Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir nombreux !*

---

